

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 25/2019  
4 septembre 2019

### **L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du Groupe Claes & Zonen par le Groupe Maurin**

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 3 septembre 2019 l'acquisition du Groupe Claes & Zonen par le Groupe français Maurin, via sa filiale belge SAAEM Belgium SA.

L'opération a été notifiée le 23 août 2019 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

La concentration concerne le secteur automobile.

Le Groupe Maurin est un groupe français qui distribue en France des véhicules de marque étrangère via des concessions agréées. Il est également actif en Belgique dans la vente et l'après-vente de véhicules automobiles neufs et d'occasion de marques Mercedes, Nissan et Honda dans les concessions agréées qu'il contrôle.

Le Groupe Claes & Zonen est actif principalement dans le secteur de la vente et l'après-vente de véhicules automobiles neufs et d'occasion de marques Mercedes et SMART via des concessions agréées situées à Tirlemont, Saint-Trond et Tongres, ainsi que dans la vente et l'après-vente de camions neufs et d'occasion de la marque Mercedes à Saint-Trond.

Dans sa décision du 3 septembre 2019, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 93 53

Courriel : [veronique.thirion@bma-abc.be](mailto:veronique.thirion@bma-abc.be)

Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).